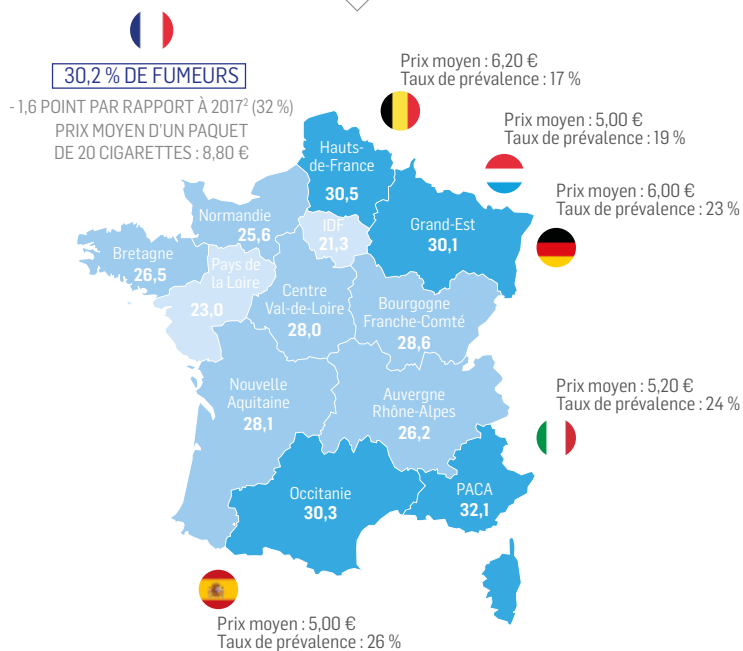
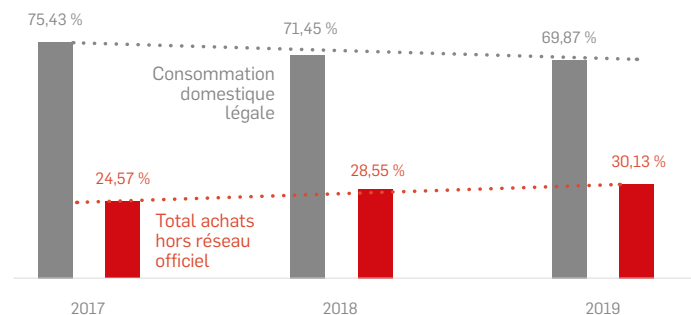

LE COMMERCE DU TABAC EN FRANCE
2017 - 2020

LE MARCHÉ DU TABAC EN FRANCE 2017-2020

PRÉVALENCE TABAGIQUE EN FRANCE EN 2019¹ ET DANS LES PAYS FRONTALIERS



ÉVOLUTION DU TABAC EN FRANCE (RÉSEAU DES BURALISTES ET MARCHÉ PARALLÈLE)



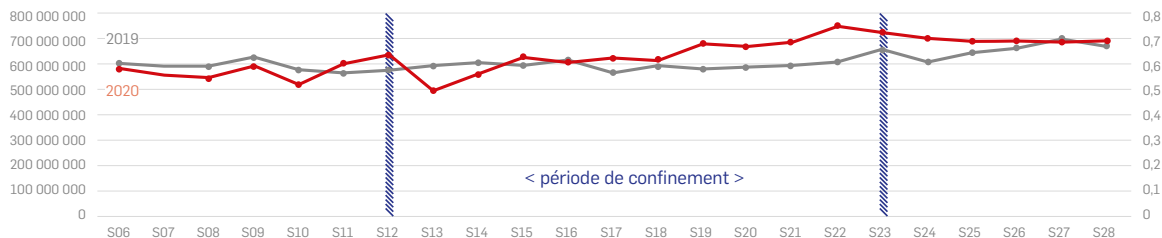
Dans le but affiché d'atteindre « dès 2032, la première génération d'adultes sans tabac »³, de fortes hausses de fiscalité ont été décidées pour mener le prix moyen d'un paquet de cigarettes à 10 €.

Entre 2017 et mai 2020, le prix moyen d'un paquet de cigarettes a augmenté de près de 47 %, passant de 6,40 € en 2017 à 9,80 € en juin 2020.

Entre 2017 et 2019, le marché parallèle a augmenté de 5,56 points, passant de 24,57 % à 30,13 %.

IMPACT DE LA PÉRIODE DE CONFINEMENT SUR LA VENTE DE TABAC EN FRANCE – MARS À JUIN 2020

Courbe d'évolution des ventes au national versus la même période 2019⁵



Par le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020, les bureaux de tabac français ont été déclarés « commerces de première nécessité ». En parallèle, les frontières ont été fermées.

Un impact direct sur les ventes des buralistes français, qui ont connu une hausse de 23,7 % en avril 2020.

Sources :

1 Santé Publique France <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/tabac/documents/magazines-revues/bulletin-epidemiologique-hebdomadaire-26-mai-2020-n-14-journee-mondiale-sans-tabac-2020> • 2 Santé Publique France http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/14-15/pdf/2018_14-15_1.pdf • 3 Sources Logista / KPMG <http://www.lemondedutabac.com/wp-content/uploads/2020/06/KPMG-Report-2019-France.pdf> • 4 « Génération sans tabac » https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702-pnlnt_def.pdf • 5 Source Logista

LE MARCHÉ PARALLÈLE DES PRODUITS DU TABAC, DÉFINITION

4 ÉLÉMENTS CONSTITUENT LE MARCHÉ PARALLÈLE

La contrebande

Elle consiste en l'importation illégale de produits authentiques dans le but de les revendre sans payer les taxes du pays de destination. Elle peut être pratiquée à la fois par de grandes organisations criminelles ou prendre la forme d'un « trafic de fourmi » mené par des particuliers.

La contrefaçon

Il s'agit de copies de marques légales, fabriquées dans des usines clandestines pour être vendues sur le marché noir.

En 2019, en Europe, 93 usines clandestines ont été démantelées.

Les marques blanches

Appelées également « Illicit whites ». Il s'agit de cigarettes à bas coût produites légalement par de petits acteurs dans le seul but d'être vendues illégalement dans un pays où la marque n'existe pas et où les taxes et les prix sont plus élevés que dans le pays de fabrication.

Le commerce transfrontalier

C'est le fait d'acheter ses produits du tabac (cigarettes, cigares, tabac à rouler) à l'étranger.

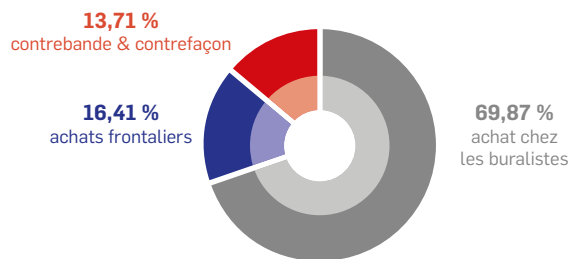
Ces achats sont régis par des règles strictes en cours d'évolution¹.

ILLÉGAL

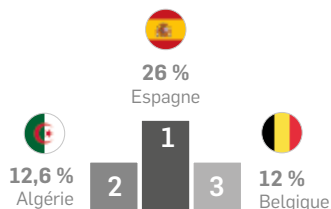
LÉGAL

dans le respect des règles en vigueur

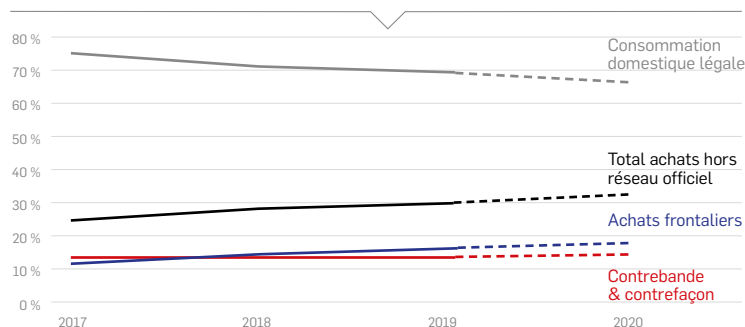
En 2019, le marché parallèle représentait 30,13 % de la consommation de produits du tabac en France. Près d'1 cigarette sur 3 consommées n'était pas issue du réseau des buralistes et ne générait donc pas de recettes fiscales pour l'Etat. C'est le taux le plus élevé d'Europe de l'ouest.



Top 3 des pays de provenance des produits du tabac issus du marché parallèle :



ÉVOLUTION DU MARCHÉ PARALLÈLE ENTRE 2017 ET 2019²



Le commerce parallèle augmente fortement entre 2017 et 2019, en lien avec la trajectoire fiscale pour un paquet de cigarettes à 10 € en moyenne (novembre 2020).

La consommation frontalière dépasse pour la première fois la consommation illégale, reflétant une transformation des habitudes d'achat des consommateurs, franchissant les frontières pour acheter des produits dans le réseau officiel des pays voisins de la France.

Un phénomène qui tendra à se renforcer en 2020, avec une hausse totale de 0,90 € par paquet de cigarettes et ne sera pas compensé par les hausses des ventes dans le réseau des buralistes lors de la période de confinement.

Pour rappel, en novembre 2020, le total des hausses de taxes depuis 2017 atteindra 3,25 € pour un paquet de 20 cigarettes.

FOCUS SUR LE COMMERCE ILLICITE ET LE COMMERCE FRONTALIER

COMMERCE ILLICITE

En 2019, le commerce illicite représentait **13,71 %** de la consommation totale française¹.

Une explosion des "marques blanches" et de la contrefaçon² :

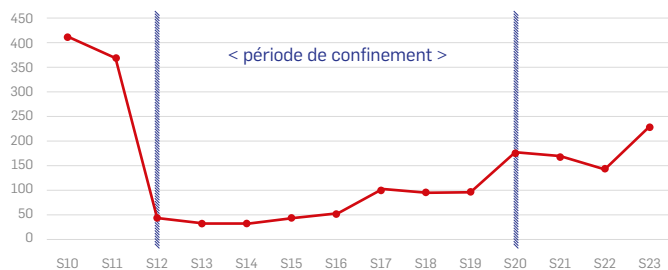
Les "marques blanches" ont augmenté de **202 %** entre 2018 et 2019

La **contrefaçon** a pour sa part augmenté de **82 %**, provenant essentiellement de pays européens.

FOCUS PÉRIODE DU CONFINEMENT

16 mars – 15 juin 2020 – Saisies douanières³

L'impact de la fermeture des frontières, liée au confinement, a été immédiat sur les saisies des Douanes, reflétant l'arrêt momentané des trafics sur les produits du tabac.



COMMERCE FRONTALIER

Entre 2017 et mars 2019, les achats transfrontaliers ont augmenté de **42 %**¹, la France étant entourée de pays où le prix moyen d'un paquet de cigarettes est significativement plus bas.

Prix moyen d'un paquet de 20 cigarettes en mars 2020 France et pays frontaliers

France		9,8 €
Allemagne		6,4 €
Belgique		6,7 €
Italie		5,5 €
Espagne		5,0 €
Luxembourg		5,3 €
Andorre		3,8 €

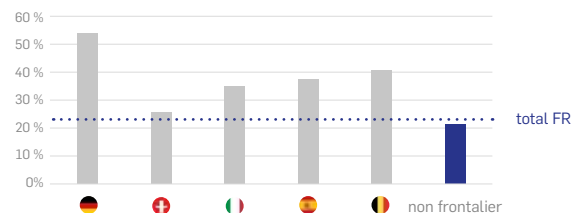
Pays de provenance des cigarettes issues du commerce frontalier – Top 3²

Espagne		26 %
Belgique		12 %
Luxembourg		8 %

FOCUS PÉRIODE DU CONFINEMENT

Évolution des ventes légales mars versus février 2020

Les augmentations des ventes chez les buralistes frontaliers ont connu une hausse plus importante (jusqu'à 55 %) que dans le reste de la France, en lien direct avec la fermeture des frontières.



Ce phénomène sera potentiellement renforcé après la dernière hausse fiscale de novembre 2020 dans le cadre de la trajectoire fiscale pour un prix moyen à 10 €.

Sources :

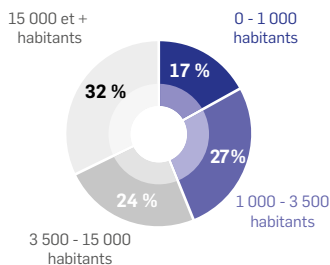
1 Baromètre annuel KPMG, 2020 <http://www.lemondedutabac.com/wp-content/uploads/2020/06/KPMG-Report-2019-France.pdf> • 2 Empty pack survey analysis, 2019 • 3 Publications hebdomadaires des saisies des Douanes <https://www.douane.gouv.fr/> • 4 Logista

IMPACTS SUR LE RÉSEAU DES BURALISTES ET SUR LES RECETTES FISCALES

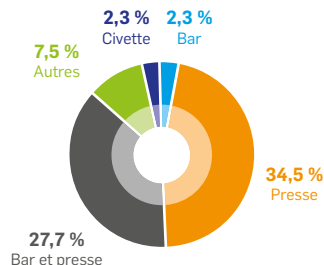
RÉSEAU DES BURALISTES

En 2019, la France comptait 23 803 buralistes sur l'ensemble du territoire. Ces 23 803 buralistes génèrent plus de 80 000 emplois.

Buralistes par taille de commune



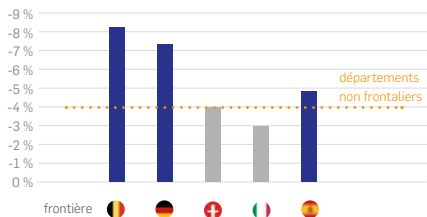
Buralistes par activité en plus du tabac



44 % des buralistes exercent dans des communes de moins de 3 500 habitants¹.

25,7 % des buralistes sont uniquement revendeurs de tabac¹.

Entre 2017 et 2019, le nombre total de buralistes est passé en France de 24 785 à 23 803¹, soit une suppression de 982 bureaux de tabac en 3 ans.



La France perd en moyenne 4 % de ses buralistes entre 2017 et 2019 dans les zones non frontalières.

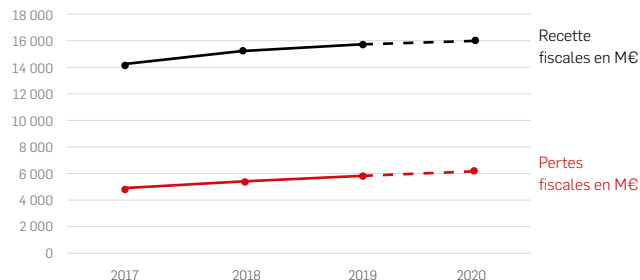
Ce chiffre passe à 8,4 % dans la zone frontalière belge et à 7,4 % dans la zone frontalière allemande.

RECETTES FISCALES

Entre 2017 et 2019, les produits du tabac ont généré **47 milliards d'euros** de recettes fiscales.

Sur la même période, les pertes de recettes fiscales générées par le marché parallèle ont été de l'ordre de **15 milliards d'euros**, soit l'équivalent par an des budgets de l'Écologie, du Développement durable et des Transports, de l'Agriculture et de l'Alimentation, des Médias et de la Culture².

Évolution des recettes fiscales générées par les produits du tabac et des pertes fiscales générées par le commerce parallèle

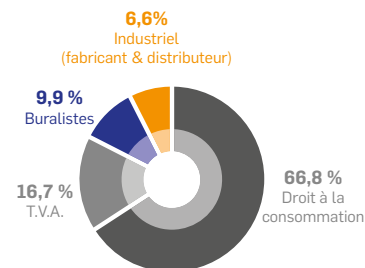


En 2020, les recettes fiscales devraient atteindre 16 milliards d'euros, grâce aux 450 millions d'euros supplémentaires liés à la période de confinement.

Cependant, les pertes fiscales augmentent chaque année, liées aux stratégies de contournement des consommateurs vers la contrebande, la contrefaçon et le commerce frontalier.

Les produits du tabac sont taxés à hauteur de **83,5 %**.

Le pourcentage reversé aux buralistes est fixé par l'Etat.



Sources :

1 Confédération des buralistes • 2 https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/documents/ressources_documentaires/documentation_budgetaire/chiffres_cles/LFI2019-budget-chiffres-cles.pdf

